

## ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



## Octroi du label

# Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Stavelot, Monsieur Thierry de Bournonville,

L'autorisation	N°ECP041
Est délivrée à	Madame Noëlle Vliegen
Domicilié	Rue Neuve 8, 4960 à Stavelot
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« <b>La prairie de l'épicerie des champs</b> », situé 50°41388N – 5°97086E à 4970 Stavelot
Superficie	1.25 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	62 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

**Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 20/09/2032.**

Le 21/09/2022

Amélie Collard

Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps